

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 décembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

**2017 DAE 312** Subvention (50.000 euros) à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 50.000 euros est accordée à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) (SIMPA 19603/2017\_04990), dont le siège social est au 26 bis rue du Château Landon, 75010 Paris ;

Article 3 : La dépense correspondante (50.000 euros) sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**